

## **DECISION N°2022-23**

*(Prise en application de l'article L 2122-22 du CGCT)*

**Objet : Demande de subvention auprès de l'Etat et du Département pour la réduction de la consommation énergétique de certains bâtiments communaux de Lavernose-Lacasse**

*(Prise en application de l'article L 2122-22 du CGCT)*

Le Maire de la commune de LAVERNOSE LACASSE (Haute-Garonne) ;

Vu l'article L 2122-22, du Code Général des collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération de Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 n° III-2020/40, donnant délégation à Monsieur le Maire pour exercer un certain nombre d'attributions relevant de cette assemblée pour la durée de son mandat,

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de l'Etat et du Département pour la réduction de la consommation énergétique de certains bâtiments communaux de Lavernose-Lacasse pour des devis d'un montant de 32 979.33 € HT soit 39 357.07 € TTC.

### **DECIDE**

De présenter la demande de subvention concernant la réduction de la consommation énergétique de certains bâtiments communaux de Lavernose-Lacasse pour un montant de 32 979.33 € HT soit 39 357.07 € TTC, auprès de L'Etat et du Département pour l'année 2023.

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la mairie et copie en sera adressée à Madame la Sous-Préfète.

Fait à LAVERNOSE-LACASSE, le 23/12/2022  
Le Maire, A.DELSOL



REÇU EN PREFECTURE

le 23/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-031-213102874-20221223-2022\_23-DE